Monsieur le Président de la République Palais de l'Elysée 55, rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Objet: Demande d'audience

Son Excellence,

La soussignée, suite à ses rencontres avec le Ministre de la Défense (Stade Rennais, Match contre Nantes le 6 mars 2016) et Monsieur Nicolas Hulot (Maison de la Radio le 23 mars 2017), a l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience.

Elle souhaiterait, accompagnée d'un Vétérinaire en exercice entretenant de bonnes relations avec l'Ordre National des Vétérinaires, vous entretenir sur le sujet suivant : la survaccination des animaux domestiques.

La France, en 2016, compte 63 millions d'animaux de compagnie, dont 8 millions de chiens et 12 millions de chats. Elle est le troisième pays d'Europe en taille de population animale de compagnie après la Russie et l'Allemagne.

Les pays européens vaccinent leurs animaux domestiques avec une fréquence de rappel trisannuelle. La France, en utilisant les mêmes vaccins que l'Europe, vaccine ses animaux domestiques avec une fréquence de rappel annuelle.

Or.

- 1) l'Agence Nationale Française du Médicament Vétérinaire publie annuellement un rapport officiel de pharmacovigilance démontrant que 71% des effets indésirables chez les chiens et chats sont graves suite aux vaccins (souffrance avec handicap ou mort selon l'Article R. 5146-41-5 du Code de la Santé Publique).
- 2) la Loi 2007-248 du 26 février 2007 établit des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, de sorte qu'un même vaccin ne puisse pas être valable trois ans en Europe et seulement valable un an en France.
- 3) le Dr Eloit, Présidente de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale, anciennement Chef des services vétérinaires français à la Direction générale de l'alimentation écrit que : « le prolongement de la durée d'immunité pour les vaccins vétérinaires [...] s'effectue au niveau des pays ou des régions dans le cas de l'Union Européenne par exemple qui a mis en place des procédures centralisées et décentralisées d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires. [...] l'ensemble des acteurs concernés doivent travailler pour une harmonisation des enregistrements afin d'éviter qu'un même produit soit enregistré avec des caractéristiques différentes dans différents pays. »

Les animaux de compagnie sont aujourd'hui des membres à part entière des familles françaises. D'ailleurs pour nombre de français ils sont comme des enfants et pour d'autres le seul rempart à la solitude et à l'isolation et, les voir souffrir, les voir mourir précipitamment leur est insupportable.

Ainsi, savoir que le risque pour leurs animaux de développer des effets indésirables graves peut être divisé par trois en harmonisant simplement protocoles et étiquetages des médicaments vétérinaires en France à l'image du reste de l'Europe tel que d'ores et déjà requis par la législation française et, que rien n'est fait en France soulève l'indignation et l'incompréhension des français.

A une heure ou près de 40% des français considèrent que les vaccins humains ne sont pas surs et commencent à cesser de vacciner leurs animaux domestiques car ne comprennent pas que les animaux domestiques français soient discriminés devant l'accès aux soins en comparaison des milliards d'animaux familiers européens qui eux, ont accès à des vaccins tous valables trois ans avec rappels vaccinaux tous les trois ans ; le risque de recrudescence de maladies et de l'émergence de risques sanitaires graves avec dangers pour l'Homme en cas de zoonoses devient une réalité non prise en compte par les Pouvoirs Publics, mettant en danger l'ensemble de la population française.

Il lui semble que, compte tenu du contexte, une intervention de votre part est nécessaire. C'est pour cette raison qu'elle est conduite à vous demander de bien vouloir lui accorder une audience.

Elle vous exprime sa plus vive gratitude et vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de sa très haute considération.

Saint Malo, le 30 mars 2017

Mme Thilo HANE Présidente Fondatrice

CANIS ETHICA Le Meinga, 8 rue de la Roche 35400 Saint Malo

